

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2025**  
(Convocation faite le 28/06/2025)

Etaient présents : Monsieur Jean-Loup EVRARD, Monsieur Luc JONNET, Monsieur Dominique KOBSCHE, Madame Armelle SCHADECK, Monsieur Gaëtan DEVOS, Monsieur Nicolas VANDERHEEREN, Monsieur Christian ROMEDENNE, Monsieur Jean-Merlys LOUFOUA, Monsieur Julien GILLE, Monsieur Benjamin NOEL, Madame Séverine SALVY.

Absents excusés : Monsieur Ganaël VATON et Madame Jennifer GUERIN, absents excusés.

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

Monsieur Benjamin NOEL est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

**Fixation du nombre d'adjoints**

Suite à la démission de Monsieur Benoît FRANCOIS, troisième adjoint, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe le nombre de postes d'adjoints à trois (3).

Cette délibération annule et remplace celle n°2949 du 03 juillet 2020.

**Indemnités de fonction des adjoints**

Suite à la démission du troisième adjoint et à la décision du Conseil Municipal de fixer le nombre d'adjoints à trois,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses votants sachant que chacun des élus concernés n'a pas pris part au vote et est sorti de la salle, le Conseil Municipal décide :

- de ne pas modifier le pourcentage octroyé en 2020 aux adjoints qui restent les suivants :

1er adjoint, Monsieur Luc JONNET : 105 % soit : 461,82 € brut mensuel

2ème adjoint, Monsieur Dominique KOBSCHE : 70 % soit : 307,88 € brut mensuel

3ème adjointe, Madame Armelle SCHADECK : 40 % soit 175,93 € brut mensuel

- de procéder automatiquement à la revalorisation de ces indemnités en fonction de l'évolution de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Les montants mentionnés à titre indicatif dans la présente délibération sont calculés en fonction des plafonds en vigueur actuellement.

- d'inscrire les crédits nécessaires au compte 6531 du budget.

Cette délibération annule et remplace celle n°2951 du 29 juillet 2020.

**Nouveau responsable de la Commission Bois**

Monsieur Christian ROMEDENNE a été désigné responsable de la Commission Bois en remplacement de Monsieur Benoît FRANCOIS.

**Rénovation du logement de l'école - Avenant pour la peinture des garde-corps**

Après délibération et à l'unanimité de ses votants, le Conseil Municipal :

- Accepte le devis de l'entreprise MALLET Décoration de Saint Memmie s'élevant à 214,20 € H.T. (235,62 € T.T.C.) relatif à la peinture des garde-corps.

Ces travaux s'ajoutent à ceux de la peinture intérieure s'élevant à 17 962,48 € HT (19 758,73 € TTC) validé par délibération n°3356 du 03 mars 2025

- Les crédits seront prévus au budget général 2025
- Autorise le Maire à signer ce devis et toutes pièces se rapportant à ce dossier.

### **Rénovation du logement de l'école – Avenant pour l'électroménager de la cuisine**

Après délibération et à l'unanimité de ses votants, le Conseil Municipal :

- Accepte le devis de l'entreprise Chameret de Voipreux s'élevant à 1 153,10 € HT (1 268,41 € TTC) relatif à la fourniture de l'électroménager pour la cuisine.
- Ces travaux s'ajoutent à ceux de la réparation de certaines menuiseries, au remplacement des velux du logement de l'école et à l'aménagement de la cuisine s'élevant à 12 611,68 € HT (13 872,85 € TTC) validé par délibération n°3357 du 03 mars 2025
- Les crédits seront prévus au budget général 2025
- Autorise le Maire à signer ce devis et toutes pièces se rapportant à ce dossier.

### **Animation 2023-2026 du Marais Natura 2000 – Avenant pour la durée**

Suite à la reprise de la gestion et du versement des subventions pour Natura 2000 par la Région Grand Est, afin de se caler sur son fonctionnement à savoir les années civiles, le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prolonger le contrat d'animation du Marais qui arrivait initialement à terme en octobre 2026 jusqu'au 31 décembre 2026.

Cette prolongation n'entraînera aucun coût supplémentaire.

Après délibération et à l'unanimité de ses votants, le Conseil Municipal :

- Accepte de prolonger le contrat de l'animation du marais Natura 2000 avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne Ardenne (CENCA) jusqu'au 31 décembre 2026
- Prend acte que le CENCA ne pratiquera pas de modification du montant du marché initial
- Autorise le Maire à signer l'avenant modifiant la durée avec le CENCA et celui à la convention d'attribution de la subvention avec la Région Grand Est ainsi que toutes pièces se rapportant à ce dossier.

### **Pêche dans les Tarnauds**

Le Conseil Municipal attend une réponse de la Fédération de Pêche de la Marne concernant la possibilité de réserver un accès exclusif aux athisiens et aux membres de l'association communale de Pêche pour pêcher dans les Tarnauds.

### **Travaux en cours et à venir :**

Un point est fait sur les travaux et achats réalisés :

- Mise à nue de l'impasse Rue des Tilleuls : devis signé à Oxygène pour un montant de 680,00 € TTC
- Achat d'un écran tactile de 75 pouces pour les réunions : devis signé à ASRI pour un montant de 3 934,69 € TTC
- Peinture de divers passages piétons et marquage au sol : devis signé à T1 pour un montant de 3 197,40 € TTC

Le secrétaire de séance,  
Benjamin NOEL

Le Maire,  
Jean-Loup EVRARD